

## Le Psychiatre face à une Ordonnance sur Requête

Hend Elloumi, Mohamed Fakhreddine Haffani, Olfa Dakhlaoui.

Service Psychiatrie E, CHU Razi, La Manouba

*H. Elloumi, M. F. Haffani, O. Dakhlaoui.*

*H. Elloumi, M. F. Haffani, O. Dakhlaoui.*

Le psychiatre face a une ordonnance sur requête

The psychiatrist faced to the ordinance on request

LA TUNISIE MEDICALE - 2010 ; Vol 88 (n°05) : 363 - 365

LA TUNISIE MEDICALE - 2010 ; Vol 88 (n°05) : 363 - 365

### RÉSUMÉ

Le psychiatre reçoit souvent des ordonnances sur requête ayant pour objet la communication du dossier médical du patient. La question qui se pose est de savoir si la réponse à cette demande constitue une violation du secret médical.

Les textes de loi régissant l'ordonnance sur requête n'obligent pas le médecin à donner une réponse et ne l'exposent pas à des sanctions en cas de refus argumenté.

En outre, le code de déontologie, le code pénal et la loi relative à la protection des données personnelles interdisent la réponse à une ordonnance sur requête.

Il en découle que la réponse à une ordonnance sur requête est une violation du secret médical et expose le psychiatre à de graves sanctions.

### SUMMARY

The psychiatrist often receives ordinances on request to inspect the medical files of the patient. Does the response to this request constitutes a violation of the medical secrecy?

The texts of law governing the ordinance on request do not oblige the doctor to give an answer and do not expose him to sanctions in case of justifiable refusal.

Moreover, the code of ethics, the penal code and the law relating to the personal data protection prohibit the response to an ordinance on request.

Thus, the communication of the medical files, in response to an ordinance on request is a violation of the medical secrecy and exposes the psychiatrist to serious sanctions.

### Mots-clés

Ordonnance sur requête, secret médical

### Key-words

Ordinance on request, medical secret.

### الطبيب النفساني أمام الإذن على العريضة

الباحثون : هند اللومي - محمد فخر الدين حطّاني - ألفة الدخلاوي

يتلقى الطبيب النفساني العديد من المطالب بالإذن على العريضة لتقديم الملف الطبي الخاص بالمريض. إن قانون الإذن على العريضة لا يجبر الطبيب على الإجابة عليه ولا يعرضه إلى عقوبة إثر الرفض المبرر. تمنع الإجابة على الإذن على العريضة بموجب مجلة واجبات الطبيب وقانون حماية المعطيات الشخصية والمجلة الجنائية. ينجر عنه أن الإجابة على الإذن على العريضة يمثل خيانة للسر المهني ويعرض الطبيب النفساني إلى عقوبات جسيمة.

كلمات أساسية : الإذن على العريض - السر المهني

Si le secret médical est levé en cas d'expertise pénale psychiatrique il n'en est pas de même des ordonnances sur requête ayant pour objet la communication du dossier médical du patient. Les données médicales peuvent être utilisées contre le patient à des fins légales, comme une procédure de divorce ou une mesure de mise sous tutelle.

La problématique qui se pose est de savoir si la réponse à une ordonnance sur requête constitue une violation du secret professionnel.

### CAS CLINIQUE

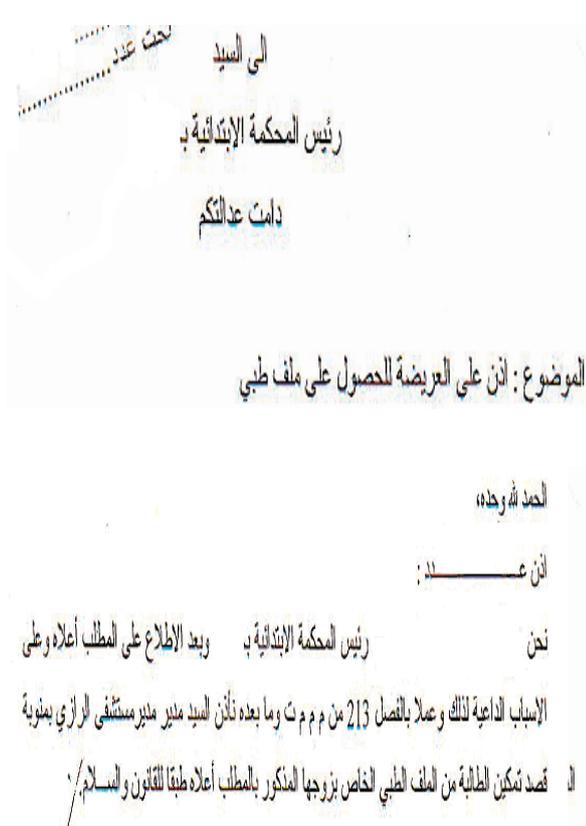
Il s'agit d'un patient âgé de 48 ans, marié, père de 4 enfants, atteint de schizophrénie paranoïde depuis l'âge de 28 ans.

Il est irrégulièrement suivi à notre consultation et nous n'avions plus de nouvelles depuis un an.

L'épouse se présente, en avril 2008, avec une ordonnance sur requête pour obtenir une copie du dossier médical de son mari. Elle prétend que son mari présente des troubles du comportement à type d'instabilité psychomotrice, une hétéro agressivité verbale ainsi que des propos délirants.

Questionnée sur le but de sa démarche elle nous informe que c'est pour déclencher une procédure de divorce. Il est à noter qu'ils sont déjà séparés et que la garde des enfants a été confiée à la mère.

Voici une copie du document qui nous a été adressé.



Nous avons fait une lecture des textes de loi régissant l'ordonnance sur requête, le secret médical et la protection des données à caractère personnel afin de savoir si on est dans l'obligation de répondre à cette ordonnance sur requête.

### ORDONNANCE SUR REQUETE

#### Domaine de la procédure sur requête

L'ordonnance sur requête est une décision provisoire, rendue non contradictoirement, dans les cas où le requérant est fondé à ne pas appeler de partie adverse. Ainsi, le procédé est fréquemment utilisé pour la constatation d'un état de choses que la partie adverse est tentée de faire disparaître.

#### Caractéristiques des ordonnances sur requête

L'ordonnance sur requête est délivrée soit par le président du tribunal de première instance soit par le juge cantonal dans tous les cas prévus par la loi (art 213 du code des procédures civiles et commerciales)1.

L'ordonnance sur requête a pour but de prescrire toutes mesures propres à sauvegarder les droits et intérêts qu'il n'est pas permis de laisser sans protection (art 214 du code des procédures civiles et commerciales)1.

Elle doit être rendue immédiatement, et au plus tard, dans les vingt-quatre heures suivant la date de la requête (art 216 du code des procédures civiles et commerciales)1.

L'ordonnance sur requête, non présentée à l'exécution dans les 10 jours de sa date, est considérée comme non avenue (art 221 du code des procédures civiles et commerciales)1.

La possibilité d'appel est prévue par l'article 2231 (code des procédures civiles et commerciales), l'appel n'est pas suspensif d'exécution.

### SECRET MÉDICAL

#### Textes relatifs au secret médical

Le secret médical a été consacré par l'article 8 du code de déontologie2 et par l'article 254 du code pénal3.

Conformément à l'article 8 du code de déontologie2, le secret professionnel s'impose à tout médecin, sauf dérogations établies par la loi.

L'article 254 du code pénal3 dispose que: « Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé ainsi que les pharmaciens, les sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires par état ou profession du secret qu'on leur confie, qui, hors le cas où la loi les oblige ou les autorise à se porter dénonciateurs, auront révélé ces secrets seront punis d'un emprisonnement de six mois et d'une amende de 120 dinars ».

#### Dérogations au secret médical3

- Obligation de révéler certains actes médicaux
- Déclaration des naissances
- Certificat de vaccination
- Certificat de décès
- Certificat prénuptial
- Déclaration des maladies professionnelles ou à caractère professionnel

- Certificat d'accident du travail ou de maladie professionnelle
- Déclaration des maladies transmissibles
- Hospitalisation de malades présentant des troubles mentaux
- Déclaration d'un crime en train de se commettre
- Protection de l'enfant en danger

Les dérogations au secret médical ne comprennent pas la réponse à une ordonnance sur requête.

## LOI RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le traitement des données à caractère personnel qui concernent, directement ou indirectement la santé est interdit (art14)4. Sauf les cas prévus par la loi.

Les données à caractère personnel relatives à la santé peuvent faire l'objet d'un traitement dans les cas suivants (art 62)4:

1. Consentement
2. Développement et protection de la santé publique
3. Bénéfice pour la santé de la personne concernée
4. Recherche scientifique dans le domaine de la santé.
5. Réalisation de finalités prévues par la loi ou les règlements

Les médecins peuvent communiquer les données à caractère personnel à des personnes ou des établissements effectuant de la recherche scientifique dans le domaine de la santé suite à une demande émanant de ces personnes ou établissements, et sur la base d'une autorisation de l'Instance Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel (art 63)4.

L'instance doit statuer sur la demande d'autorisation dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de la présentation de la demande (art 63)4.

Le traitement illicite des données à caractère personnel dans le domaine de la santé est puni d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de dix mille dinars (art 87)4.

Le traitement de ces données sans obtention de l'autorisation est puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de cinq mille dinars (art 90)4.

---

### DISCUSSION

---

Le législateur fait référence aux cas prévus par la loi où le juge peut délivrer des ordonnances sur requête (art 213 du code des procédures civiles et commerciales)1 sans pour autant les énumérer; en lui laissant ainsi la possibilité de prendre cette décision à chaque fois qu'il lui semble nécessaire.

Il ressort de l'article 214 du code des procédures civiles et commerciales1 que les ordonnances sur requête ont pour but de

sauvegarder les droits et intérêts qu'il n'est pas permis de laisser sans protection. Il est évident que le divorce ne répond pas aux critères de cet article.

En outre, les ordonnances doivent être rendues au plus tard dans les 24 heures suivant la date de la requête (art 216 du code des procédures civiles et commerciales)1. L'ordonnance sur requête non présentée à l'exécution dans les 10 jours de sa date, est considérée comme non avenue (art 221 du code des procédures civiles et commerciales)1.

La lecture combinée de ces deux articles souligne que les ordonnances sur requête sont rendues pour des affaires à caractère urgent. Or, le divorce ne représente pas une urgence, la procédure peut prendre plusieurs mois.

Le législateur n'a pas prévu de sanctions en cas de non réponse aux ordonnances sur requête1. Toutefois, il peut y avoir des poursuites pour délit de non exécution d'un jugement judiciaire. Dans le cas d'espèce, l'ordonnance ne constitue pas un jugement.

La réponse à une ordonnance sur requête ne figure pas sur la liste des dérogations au secret médical, en droit tunisien.

Ainsi le code de déontologie et le code pénal nous interdisent de répondre à une ordonnance sur requête.

L'étude des textes tunisiens relatifs à la protection des données personnelles permet de relever que le traitement de ces informations est autorisé pour la réalisation de finalités prévues par la loi ou le règlement; or l'ordonnance sur requête ne correspond pas à ce cas. En vertu de la loi relative à la protection des données personnelles, le médecin peut répondre à une demande après autorisation de l'Instance de Protection des Données Personnelles qui dispose d'un délai d'un mois (art 63)4, ce délai est disproportionné par rapport au délai exigé pour répondre aux ordonnances sur requête1. Le psychiatre risque de s'exposer à de graves sanctions dans le cas où il répond à une ordonnance sur requête.

---

### CONCLUSION

---

L'analyse des textes de loi nous permet de déduire que la réponse à une ordonnance sur requête constitue une violation du secret professionnel. Le psychiatre doit répondre en mentionnant qu'en vertu des textes de loi régissant le secret médical, il est dans l'impossibilité de communiquer les renseignements demandés. Ainsi, nous recommandons l'exclusion de toutes informations à caractère médical du domaine de l'ordonnance sur requête.

## Références

1. Code des procédures civiles et commerciales (Articles 213, 214, 216, 221, 223).  
2. Code de déontologie médicale (Article 8)

3. Code de procédure pénale (Article 254)

4. Loi organique n° 2004-63 du 27 juillet 2004, portant sur la protection des données à caractère personnel (Articles 14, 62,63, 87 et 90)